

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 109 (1983)
Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	
Etablissement public pour l'aménagement de la région Défense, Etat français	Concours international, Centre international de la Communication, deux ministères, Paris, CP	Les concurrents devront justifier du droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays, avoir déjà réalisé un bâtiment public ou un ensemble de logements, avoir déjà participé à un concours d'architecture national ou international	1 ^{er} mars 83 (30 sept. 82)	18/82 B 98
Verwaltungskommission des Bezirksspitals St. Josef, Tafers	Umbau- und Erweiterungsbau des Bezirksspitals, CP	Alle im Kanton Freiburg heimatberechtigten oder seit dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) und im Berufsregister des Kantons Freiburg oder im REG eingetragenen, selbständigen Architekten	31 mars 83 (6 sept.- 4 octobre 82)	
Ville de Nyon	Concours d'architecture pour la construction du collège secondaire des Ruettes, CP	Concours ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés et exerçant leur activité professionnelle dans les districts de Nyon, de Rolle, d'Aubonne et de Morges, avant le 1 ^{er} janvier 1982	18 février 83 (30 nov. 82)	23/82 B 126
« Oeuvre »	Concept global de collecte, de ramassage et d'éventuelle récupération des déchets nocifs, CI	Créateurs professionnels et étudiants des écoles d'art domiciliés en Suisse depuis au moins 3 ans	23 février 83 (31 oct. 82)	20/82 B 110
Commune d'Ayent VS	Aménagement d'espaces publics à Saint-Romain, commune d'Ayent, PI	Concours ouvert aux architectes domiciliés dans la commune depuis le 1 ^{er} janvier 1982 ou originaires d'Ayent, établis en Valais	14 mars 83 (12 nov. 82)	
Stadt Biel, PTT, Schweiz. Mobiliarversicherung	Reitschulareal Biel, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Jan. 1981 in den Kantonen Bern, Jura, Neuenburg und Solothurn ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Biel heimatberechtigt sind.	2 mai 83 (15 nov. 82)	
Gemeinde Hallau SH	Alters- und Pflegeheim «Im Buck», Hallau, CP	Architekten, die im Kanton Schaffhausen seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder ein schaffhausisches Bürgerrecht besitzen. Unselbständige Fachleute und Studenten, sofern sie seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohnsitz im Kanton Schaffhausen haben	16 mai 83 (dès 3 jan.- 31 mars 83)	
Gouvernement français	Opéra à la Place de la Bastille à Paris	Concours international, informations: Mission Opéra Bastille, rue de Laborde 38, F-75008 Paris, France	13 mai 83 (28 janv. 83)	2/83 B 10
Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires FIHUAT	Concours international pour étudiants inscrits dans les facultés d'urbanisme et d'aménagement régional	Informations: R. Cofaut, Tour Maine-Montparnasse, avenue du Maine 33, b.p. 116, F-75755 Paris, Cedex 15	1 ^{er} avril 82	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Parc de la Villette, Paris — Concours international

Résultats

Le concours international du Parc de La Villette, organisé pour le compte de l'Etat français par l'Etablissement Public de La Villette, a rencontré un vif succès auprès des concepteurs du monde entier auxquels il était fait appel pour tracer l'esquisse du premier Parc créé à Paris depuis Haussmann. Par son échelle (plus de 30 hectares), par l'importance des équipements culturels qui y seront intégrés, le Parc de La Villette devrait être appelé à devenir l'un des pôles les plus populaires et attractifs de la capitale.

Rappelons que le parc a pour objectif d'être un parc innovant, adapté à la réalité urbaine d'aujourd'hui comme à celle de demain: l'ambition étant de réussir à La Villette un parc du XXI^e siècle.

«Le Parc de La Villette est l'une des composantes du projet d'aménagement du site de La Villette qui se présente aujourd'hui comme un complexe articulé autour de trois équipements majeurs:

- le Musée national des sciences, des techniques et des industries au nord
- la Cité de la musique au sud
- le Parc - avec sa Grande Halle -, qui englobe et réunit l'ensemble.

A la différence de la plupart des concours de parcs, le concours du Parc de La Villette intègre le problème fondamental de liaison et d'interpénétration du végétal et du bâti. Cette approche globale donne au concours sa spécificité et exige des équipes une création à la fois paysagère et urbanistique, notamment pour ce qui concerne les propositions de plan masse et de relations du Parc à la Ville, à la Cité de la musique, au Musée et aux équipements situés au nord du Musée.»

Le jugement

472 équipes, sur les 850 inscrites, ont soumis une proposition à l'examen du jury. Celles-ci étaient composées en majorité d'architectes paysagistes et d'architectes, ainsi que de spécialistes de l'aménagement et de concepteurs d'horizons très divers; elles représentaient 37 pays.

Le jury a décidé de désigner *neuf lauréats premiers prix ex-aequo*, témoignant d'un éventail large mais encore partiel des solutions possibles. Cette décision est le résultat d'un processus de sélection qui, des propositions reçues, a d'abord retenu 301 d'entre elles, puis 63 et enfin, 20. C'est parmi ces 20 propositions que le jury a retenu les 9 premiers prix ex-aequo puis les 11 esquisses primées. Il a ensuite procédé à la désignation de *5 esquisses mentionnées*. Enfin, il a désigné *5 autres esquisses avec mention spéciale* pour leur qualité particulière, notamment artistique. Le jury a ensuite décidé de la répartition suivante des 2 millions de francs français de récompenses prévus au règlement du concours:

- 150 000 FF pour chacun des neuf premiers prix ex-aequo
- 50 000 FF pour chacune des esquisses primées
- 20 000 FF pour chacune des esquisses mentionnées.

Le jury a recommandé au maître de l'ouvrage (Etablissement Public du Parc de La Villette) d'inviter les neuf lauréats, premiers prix ex-aequo, à présenter des propositions complémentaires afin qu'il puisse les examiner et désigner le maître d'œuvre général du Parc.

Le jury était composé de 21 membres, dont une majorité d'étrangers et de créateurs: Lucius Burkhardt (Suisse), sociologue, Roberto Burle Marx (Brésil), architecte-paysagiste, Paul Friedberg (USA), architecte-paysagiste, Mathias Goeritz (Mexique), sculpteur, Vittorio Gregotti (Italie), architecte, Gottfried Honegger (Suisse), peintre, Arata Isozaki (Japon), architecte, Luigi Nono (Italie), compositeur, Renzo Piano (Italie), architecte, Joseph Rykwert (Grande-Bretagne), critique et historien d'art, Hans-Friedrich Werkmeister (RFA), architecte-paysagiste, François Barré (France), Etablissement public du Parc de La Villette/Mission Parc, Bernard Bourgade (France), architecte-sociologue, Françoise Choay (France), professeur à l'Université de Paris VIII/Institut d'urbanisme, Pierre Daurvergne (France), architecte-paysagiste/Président de la Société Française des Paysagistes, Christian Dupavillon (France), architecte, Henri Laborit (France), biologiste, Simone Robert (France), Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis, Bernard Rocher (France), adjoint au Maire de Paris pour l'urbanisme, Jacques Simon (France), architecte-paysagiste, Jean Tribel (France), architecte.

Lauréats

Neuf premiers prix ex-aequo: Michael Van Gessel, Pays-Bas, Andreu Arriola, Espagne, Jacques Gourvenec, France, Kem Koolhass, (Grande-Bretagne), Gilles Vexlard, France, Sven-Ingvar Andersson, Danemark, Bernard Lassus, France, Alexandre Chemetoff, France, Bernard Tschumi, USA

Onze esquisses primées: Walter Noebel, Italie, Olivier Baudry, France, Michel Corajoud, France, Roland Castro, France, Hiroshu Hara, Japon, Alain Pélissier, France, Marie Petit, France, Richard Meier, USA, Alain Sarfati, France, Claude Strebelle, Belgique, Franco Zagari, Italie

Cinq esquisses mentionnées: Haruyoshi Ono, Brésil, Gaetano Pesce, France, Jefferson Riley, USA, Jean Nouvel, France, Jean Mage-
rand, France

Cinq esquisses avec mention spéciale: Jean-Noël Capart, France, Philippe Thomas, France, *Frantisek Wachtl (avec F. Bartl, A. Binkert, C. Evans, P. Fuchs, J. Keith, F. Meier)*, Suisse, Jacques Labro, France, Tilmann Johannes Heinisch, RFA.

L'Union Internationale des Architectes, attentive à cet important événement culturel auquel elle a apporté son patronage et son soutien, tient à témoigner de l'exemplarité de ce concours international conforme, en tous points et durant toutes les phases de sa mise en œuvre, aux réglementations concernant les concours internationaux élaborées par l'UNESCO et l'UIA.

Exposition «La ville en ses jardins - A propos du concours du Parc de La Villette»

Une exposition du Centre Georges Pompidou - Centre de Création Industrielle - et de l'Etablissement public du Parc de La Villette «Mission Parc», présentée au Centre Georges Pompidou dans l'espace de la galerie du CCI, aura lieu du 28 janvier 1983 au 21 mars 1983. L'exposition se propose com-

me objectif de restituer au public les éléments d'une réflexion contemporaine sur l'univers de significations auquel renvoie la conception d'un parc urbain aujourd'hui. Cette réflexion prend toute son ampleur avec le concours du Parc de La Villette, occasion pour les professionnels de confronter à l'échelle internationale leurs pratiques et de formuler des propositions. En présentant les résultats du concours à l'intérieur d'un cadre de référence constitué d'exemples historiques et contemporains, l'exposition cherche à rendre compte du jardin au regard des conditions de sa création.

Edition d'un livre

Le concours a permis de faire émerger les idées et les solutions les plus modernes sur les rapports entre nature et ville. C'est pourquoi, l'Etablissement public du Parc de La Villette et les Editions de l'Equerre, vont publier un livre qui exposera les objectifs et les résultats du concours, les propositions remarquables, les projets primés et le lauréat (parution: avril 1983; prix: environ 150 FF).



Casella postale
6904 Lugano

«L'innovation», thème des Journées SIA 1983/84

Comme on l'a déjà annoncé, les Journées SIA 1983 seront consacrées au thème de l'innovation. La SIA désire ainsi fournir une contribution active à l'encouragement de l'innovation dans notre pays. Il s'agira avant tout de traiter de questions liées à l'innovation technique dont on éclairera certains aspects tels que, par exemple, la méthodologie de l'innovation, les méthodes d'encouragement de l'innovation, la méthodologie de la saisie et de l'évaluation des idées, l'innovation et la formation, l'innovation et le risque, etc.

La sélection des thèmes appropriés aura lieu au cours du premier semestre de 1983. Des ateliers et des discussions de table ronde permettront d'approfondir ces thèmes au cours du second semestre. Au début de 1984, les résultats, réunis sous forme de thèses, de campagnes et autres, seront préparés en vue de leur présentation à l'occasion d'une manifestation SIA et de leur publication éventuelle.